

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 678

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 24 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Est-ce grâce à la transmission de données sociales anonymisées des élèves que la France pourra lutter contre l'islam radical ? Hugo Micheron, dans sa thèse récemment publiée sous le titre Le djihadisme français. Quartiers, Syrie, prisons, montre que les difficultés socio-économiques ne sont ni la cause, ni l'origine de la radicalisation islamique en France. Dans un entretien avec le quotidien Libération, l'auteur précisait ainsi : « On a, dans certains cas, voulu lier l'attrait pour le jihadisme à des enjeux de marginalisation socio-économiques, et dans d'autres, aux particularités du contrat social républicain français. Certains y ont vu l'expression d'une forme de revanche sociale portée par des exclus musulmans. Or la géographie des "départs" ne se superpose pas à la question des banlieues. Au niveau local, certains territoires sont massivement touchés tandis que d'autres, pourtant très proches et similaires, ne le sont pas. A Trappes, dans les Yvelines, 85 habitants sont partis en Syrie ou en Irak entre 2012 et 2018. Tandis que la ville voisine de Chanteloup-les-Vignes, qui connaît les mêmes difficultés économiques, n'en compte aucun. Le jihadisme ne peut être réduit ni aux spécificités du régime français de la laïcité ni à des facteurs de classes. Il doit être analysé à l'aune des évolutions démocratiques à l'échelle de l'Europe et doit faire l'objet d'une analyse à la croisée des sciences sociales et religieuses. »

Il rappelle donc que le point commun entre toutes les personnes qui sont parties combattre aux côtés de l'État islamique en Syrie était avant tout d'être proches de milieux salafistes.